

Document d'information  
**CACES® R490**  
**- Conducteur de grue de chargement -**  
**Formation Initiale / Recyclage**

**Titre de la formation et références**

**Nom de la formation :**

CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE - RECOMMANDATION 490 (CACES® R490)

Option :

- utilisation d'une télécommande

La présente recommandation ne s'applique pas aux grues mobiles, qui sont concernées par la recommandation CACES® R.483.

**Enregistrement au RCNP ou RS et code associé :**

- RS5118 : Grues de chargement

**Date d'échéance de l'enregistrement :** 02/03/2025

**Niveau :** Aucun

**Certificateur :** CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE

**Code NSF :** 311u – Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

**Formacode :** 31709 – Grue auxiliaire / 31795 – Sécurité manutention

**Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s :** Aucun

**Textes de référence :**

**Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :**

- Article R.4323-55 du Code du travail et recommandations de la CNAM

**Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :**

- Aucun

**Public visé**

Cette formation est destinée à toute personne amenée à utiliser une grue auxiliaire de manière régulière ou occasionnelle.

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences.

Il est recommandé d'être titulaire du permis B.

Les bénéficiaires doivent avoir la capacité à comprendre les instructions (savoir lire et écrire le français).

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

## Prérequis

### Prérequis à la formation initiale :

Permis correspondant à la catégorie de véhicule équipé de la grue.

Aptitude médicale au poste de travail sans contre-indication à la conduite de grues.

### Prérequis au recyclage :

Permis correspondant à la catégorie de véhicule équipé de la grue.

Aptitude médicale au poste de travail sans contre-indication à la conduite des grues.

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle de la formation de recyclage.

## Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

## Equivalences

Aucune équivalence.

## Objectifs de la formation

### **1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :**

L'objectif de la formation est d'apporter au conducteur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique lui permettant de **conduire et utiliser une grue de chargement en sécurité pour lui et les personnes de l'environnement**.

Cela requiert les compétences suivantes aussi bien théoriques (de 1 à 9) que pratiques (de 10 à 12). S'y ajoutent des compétences spécifiques pour **l'utilisation d'une grue de chargement au moyen d'une télécommande (13) si le candidat a retenu l'option**.

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, etc.).
2. Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre).
4. Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge.
5. Connaître et appliquer les règles de transport applicables aux grues de chargement (flèche et stabilisateurs), de signalisation sur site (plan de circulation et consignes) et d'arrimage des charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur).
7. Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psychoactives et des appareils électroniques sur la conduite).

8. Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage.
9. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, châssis du porteur, structure de la grue).
10. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, etc.).
11. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels).
12. Connaître et effectuer les opérations de repli de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
13. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.

## **2/ Suites de parcours et les débouchés :**

Un **recyclage est prévu tous les 5 ans** et préconisé en cas de :

- Changement d'engins, d'équipement sur l'engin
- Modification des conditions et de l'environnement de travail
- Une longue période d'arrêt de conduite
- Survenue d'un accident durant l'activité de conduite

Pour les conducteurs réguliers des grues de chargement, la durée initiale du CACES peut être prolongée de 5 ans à son échéance sous conditions de justifier de 50 jours par an de conduite de grue de chargement et de passer une évaluation théorique chez un organisme testeur certifié.

Enfin, la formation peut être complétée par une autre catégorie ou un autre CACES®.

## Contenus de la formation

### Formation initiale

#### **Enseignements théoriques :**

- Connaissances générales, rôle et responsabilités du constructeur, employeur, conducteur
- Technologies des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des grues de chargement

#### **Enseignements pratiques :**

- Prise de poste et vérification
- Conduites et manœuvres
  - Elingage de charges
  - Réalisation des manœuvres en mouvements simples et combinés
  - Utilisation des différents accessoires de levage
  - Communiquer avec le chef de manœuvre, élingueur et signaleur
  - Maîtrise du ballant
- Fin de poste, opérations d'entretien, maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

**Recyclage** : Le contenu de formation reste identique. Il est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences et de l'évolution des recommandations le cas échéant.

## Suivi et modalités d'évaluation

### **1/ Suivi des stagiaires :**

Les besoins et les attentes des stagiaires sont évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus. La satisfaction est mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire.

### **2/ Modalités d'évaluation :**

#### **Evaluation :**

Les modalités de vérification des compétences sont définies dans la recommandation R490 de la CNAM et organisées en « tests CACES® » réalisés par un organisme testeur certifié (OTC) :

- Epreuve théorique : QCM
- Epreuve pratique : Exercices pratiques

#### **A l'issue de l'évaluation, remise à chaque participant :**

- Délivrance du CACES® R 490, uniquement en cas d'avis favorable à l'issue des évaluations
- D'une autorisation de conduite préremplie (à destination de l'employeur)
- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

## Moyens pédagogiques

### 1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau et supports adaptés
- ✓ Matériels professionnels et engins

### 2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Formation en présentiel
- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques

### 3/ Qualité des intervenants :

Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés en santé et sécurité au travail. Testeurs CACES® certifiés.

## Durée de la formation et modalités d'organisation

### 1/ Lieu de la formation :

Dans les locaux de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur).

### 2/ Dates et volumes horaires :

**Formation initiale** : 2 à 3 jours soit 14h à 21h\*

**Recyclage** : 2 à 3 jours soit 14h à 21h\*

\* Le nombre d'heure est défini en fonction du niveau des stagiaires et du choix de l'option

Les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter).

### 3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 1 à 6 personnes.

### 4/ Organisation de la formation :

- INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

### 5/ Individualisation de la formation :

Le niveau des stagiaires est discuté en amont avec l'entreprise afin d'adapter la durée et le contenu de la formation.

## Coût de la formation

### **Formation initiale** :

INTRA nous consulter

### **Recyclage** :

INTRA nous consulter

### **Financements possibles :**

- Entreprise (fonds propres)
- OPCO

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur [upvfd@upv.org](mailto:upvfd@upv.org)

## Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

### 1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

### 2/ Les indicateurs de résultat :

**Chiffres globalisés du domaine de formation « Manutention / Levage - CACES® »**

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% recyclage
<b>Taux de satisfaction</b> <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	99%	
<b>Taux d'abandon</b> <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%	
<b>Taux de réussite</b> <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	100%	

## Renseignements complémentaires & Contacts

**Contact :** Adrien JEGOU

**Tel :** 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

**Mail :** [a.jegou@upv.org](mailto:a.jegou@upv.org)

**UPVFD :** [upvfd@upv.org](mailto:upvfd@upv.org) / [www.upvfd.fr](http://www.upvfd.fr)

**Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024**